

Bordeaux, le 27/03/2018

Compte Rendu

CDAS du 27 mars 2018

Présentation de la note d'orientation

Les orientations ministérielles 2018 ne sont pas très novatrices et réaffirment 2 objectifs :

- L'amélioration de l'environnement professionnel et de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle
- Le soutien aux personnels les plus fragiles.

Il appartient aux CDAS de décliner ces orientations au niveau local, en optant pour une répartition des crédits d'action locales.

Répartition des Crédits d'Actions Locales en 2018 :

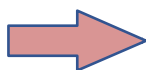
Le montant des crédits alloué à la Gironde, s'élève à 109 348€.

Ce budget va être réparti en 6 postes principaux:

- 1) Actions locales pour les agents en activité : 3.3% du budget
 - Conseils juridiques / Psychologue

- 2) Actions locales pour les actifs et les familles : 34.2%

Il s'agit des sorties proposées par la délégation, de l'aide au permis de conduire, mais la majeure partie des crédits de ce poste, soit 61% étant affectée aux mini colos de la toussaint. Cette année, ce seront 2 semaines qui seront proposées aux familles



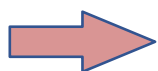
Ce que demande la CGT :

Eu égard aux besoins des familles et donc au succès remporté par les mini colos, nous demandons encore que cette action soit prise en charge, comme c'est le cas pour les colos d'avril, ou d'été, par l'EPAF.

- 3) Actions locales pour les retraités : 13% du budget

Il s'agit de la galette des rois, des journées d'excursions, puis du repas de fin d'année.

4) L'arbre de Noël : 43% du budget



Ce que demande la CGT :

L'arbre de Noël sous sa forme traditionnelle, demeure un moment de l'année à laquelle nous restons attachés. Un chèque de cadeau ne remplacera jamais un spectacle, un goûter, un cadeau remis aux enfants.

5) Amitiés Finances : 4.7% du budget

Il s'agit notamment de gestes de solidarité envers les plus âgés, c'est-à-dire les retraités de plus de 90 ans, qui ne sont plus en mesure de se déplacer dans les excursions, repas ... Un petit colis leur est remis en fin d'année.

6) aménagement des coins repas : 1.89% du budget

Reste un petit matelas de 3536€ qui sera utilisé en cas de dépenses imprévues.

Restauration

Rappel des faits : La restauration collective est clairement menacée dans notre département, pour les restaurants ne délivrant pas plus de 30 repas par jour.

Sur la sellette, les restaurants administratifs de Cenon, et Arcachon, au nom de l'absence de viabilité économique, mais aussi Libourne, Mérignac. A ce jour, le restaurant d'Arcachon ne fonctionne plus, les agents se sont vus octroyer les tickets restaurants en son absence.

Il a été porté à notre connaissance les éléments suivants :

Afin de peser plus lourd dans l'attractivité du « marché » auprès des prestataires, la Direction a fait le choix d'opter pour une

convention auprès d'un prestataire unique pour l'ensemble des restaurants menacés. Ce marché apparaît plus juteux pour le prestataire, et donc susceptible d'attirer plus de candidats.

L'appel d'offre a été lancé. Fin mars, les conventions liant les restaurants menacés avec les différents prestataires ont été dénoncées, afin de laisser la place au prestataire unique.

La convention qui sera signée, le sera pour deux ans.

Résultats enquête ministérielle sur l'Action Sociale

➤ Les principaux enseignements mettent en évidence des disparités en termes d'accession à l'action sociale :

- entre administration centrale, et services déconcentrés,
- entre catégories : on ne bénéficie pas de la même manière de l'action sociale que l'on soit catégorie A ou C
- selon sa situation familiale, : l'action cible plus les familles, enfants ...

Quelques exemples chiffrés :

- L'aide à la restauration est la prestation sociale la plus couramment utilisée mais :

Si 69% des agents déjeunent à la cantine en service déconcentré, 76% sont des cadres A+, seulement 64% des cadres C...

- L'aide au logement arrive ensuite mais :

Si 42% des agents bénéficient (ou ont bénéficié) d'une aide au logement, 47% des cadres A, contre 37% des cadres C...

- Puis les vacances EPAF dont les bénéficiaires sont très satisfaits des prestations mais :

Seulement 25% des agents ont déjà envoyé leurs enfants en colonie EPAF

Pas de statistique sur le niveau hiérarchique des parents d'enfants envoyés en colonie de vacances, et les questions très « évasivement » posées... il n'en reste pas moins que 49% ne souhaitent pas envoyer les enfants en colonie de vacances (pourquoi ???) et 24% trouvent le coût du séjour trop élevé...soit en tout 73 % qui ne souhaitent pas envoyer les enfants en colonie de vacances.

Ça fait beaucoup non ?

Pourquoi ?

➤ Toute la lumière doit être faite sur ces chiffres qui témoignent d'une disparité en terme d'accès à l'action sociale.

Des pistes sont clairement identifiées : méconnaissance de l'offre, profil non « couvert » par l'action sociale, tarifs dissuasifs, recensement des besoins inadéquats autant de pistes qui méritent d'être identifiées et qui appellent de réelles corrections afin d'harmoniser l'accès à l'action sociale pour tous, car,

En résumé :

**Mieux vaut être cadre A en administration centrale avec 3 enfants
que cadre C en trésorerie, célibataire, sans enfant, et dans le Médoc !**

Questions diverses :

- Nous avons demandé où en est la plaquette d'information pour les parents qui ont un enfant handicapé ?

Il nous est répondu que cette plaquette est en cours de réalisation et sera prête pour le prochain CDAS.

- Nous avons proposé qu'une réunion d'informations avec la MGEFI sur ce sujet, cela permettrait des échanges.

Les représentants au CDAS :

Chrystelle BAGNAS (DOUANE)

Vincent DEUDON (DISI)

Sylvie CARON (DGFIP)

Carine DROUILLARD (DOUANE)

Expert Retraités : Christiane DAMBOURGES